



## Droit de visite et d'hébergement

-----  
Par Fred3467

Bonjour à tous

Je remercie par avance tous ceux qui voudront bien me répondre.

Voilà ma situation, j'ai 2 enfants d'une relation précédente, les relations entre mon ex et moi ont toujours été chaotique. J'ai souvent voulu agir pour le bien de mes enfants et supporter leur mère mythomane et toxique, pour autant ça a toujours eu l'effet inverse. J'ai fait une requête auprès du JAF il y a 2 ans de celà, pour avoir une garde alternée, à l'époque, tout a été dans le sens de la mère qui avait fournis de fausses plaintes à mon encontre et justificatifs. Je n'ai eu droit qu'à 2 dimanches par mois, un droit qu'elle ne respectait pas. Elle a toujours essayé de retourner le cerveau de mes enfants contre moi et ma nouvelle compagne. Maintenant j'ai un droit de visite d'un week-end sur 2.

Depuis que je les ai le week-end, mes enfants ont commencé à avoir des comportements alarmants du fait de leur mère. J'ai surpris l'aîné essayer de voler un vêtement de ma compagne et le mettre dans son sac lorsque je lui ai demandé pourquoi il le faisait il m'a avoué que c'est sa mère qui l'a obligé à le faire et qu'il ne savait pas ce qu'elle voulait en faire, et le plus jeune de 7 ans pareil cette fois-ci c'était un bijou, j'ai dissuadé ma compagne de porter plainte ne souhaitant pas que mes enfants aient des problèmes. Depuis ma compagne elle qui malgré tout a toujours essayé de faire la part des choses vis-à-vis d'eux est devenu extrêmement méfiante envers eux, je me suis aussi rendu compte que mes enfants lui posait tout un tas de questions personnelles et bizarrement ces choses ressortaient par la suite dans les attaques verbales de la mère. Depuis, ma compagne refuse d'accueillir les enfants à notre domicile, de plus elle est aussi chez elle et je ne sais pas quoi faire car j'aime mes enfants ainsi que ma compagne pour le moment, je n'ai pas d'autres endroits pour les accueillir nous sommes tous les 2 éloignés de nos famille. Je suis actuellement sans emploi et dans une procédure d'appel concernant la revalorisation de la pension alimentaire, je ne souhaiterai pas que cela puisse jouer contre moi au tribunal, et qu'on me fasse passer pour un père qui a abandonné ses enfants. Je souhaiterai les récupérer que le samedi, mais je sais que ça risque d'être assez litigieux avec mon ex. Je ne souhaite pas que mon ex porte plainte contre moi pour abandon de famille ou autre choses, je veux toujours les voir. J'aimerais donc savoir comment je devrais procéder pour modifier ce droit ou m'arranger pour les récupérer pour l'instant qu'une journée dans le week-end sans que cela puisse me porter préjudice s'il-vous-plaît ?

-----  
Par kang74

Bonjour

Malheureusement, la justice ne vous viendra pas bien en aide dans ce contexte là .

S'en prendre symboliquement au compagnon de l'autre parent, que ce soit par le comportement ou par des actes comme le vol, ce n'est pas si rare .

Peut être vous testent ils, peut être cela leur permet de se "venger" de vous ( d'avoir quitté leur mère, ou de les avoir laissé avec elle : tout est possible)

Le mieux pour ces enfants serait de proposer, à la mère, un suivi avec un pédo psy .

On comprend aussi que votre compagne ne veuille pas assumer cette situation, surtout si elle est seule avec eux : m'enfin si ce n'est pas le cas, il suffit que vous les surveillez, que vous vérifiez leurs affaires, que vous leur proposiez des activités ailleurs, pour que le tour soit joué .

En résumé assumiez votre rôle de père en laissant votre compagne en retrait, et en cadrant les questions de vos enfants .

Si cela n'a pas été fait, la position de votre compagne est naturelle .

Par de là, seul vous, pouvez savoir ce que vous voulez : même si votre compagne ne veut plus les accueillir, vous restez libre de les prendre et de passer un week end à l'hôtel ou dans de la famille .

Vous avez le choix, il n'y a donc aucune raison de ne pas vouloir prendre vos enfants un week end sur deux, à part faire ce choix là .

Choix dont les enfants et votre ex peuvent tirer les conclusions qu'ils souhaitent .

Si vous prenez moins vos enfants, la pension sera revalorisée, qu'importe ce que pensent votre ex et surtout vos enfants.

Ils ont tout à fait le droit de penser que vous les "abandonnez", à tort ou à raison, mais légalement la conséquence c'est juste plus de pension alimentaire .

-----  
Par Isadore

Bonjour,

En ce qui concerne un éventuel dépôt de plainte pour vol concernant vos enfants, je ne sais pas quel âge a l'aîné mais le cadet ne risque rien. A sept ans il n'a pas l'âge du discernement, il n'est pas pénalement responsable, ce sont vous, ses parents, qui risquez de devoir indemniser la victime.

L'abandon de famille consiste à ne pas assumer financièrement ses enfants alors qu'un jugement vous y oblige (autrement dit cela consiste à ne pas payer la pension alimentaires et autres dépenses mises à votre charge par jugement).

Sur un plan strictement juridique, votre compagne n'est pas concernée par votre décision d'accueillir ou non vos enfants chez vous.

Vous avez un droit de visite et d'hébergement, si vous ne l'exercez pas ce n'est pas un délit, vous ne risquez aucune plainte.

Sur le plan pratique, si vous renoncez à exercer votre DVH, la mère pourra demander une diminution de vos droits de visite (parce que c'est inutile de la "bloquer" deux week-ends par mois si vous ne venez plus) et une hausse de la pension.

Et le JAF ne pourra que constater que vous donnez la priorité à l'avis votre compagne par rapport au maintien de vos relations avec vos enfants. Vous pouvez demander la diminution de vos droits de visite, mais il ne sera pas évident de les augmenter par la suite.